

CHATEAU DE LA BUZINE, SON PARC ET SON AIRE DE STATIONNEMENT

Il est vrai que lorsque la question de la destruction totale ou de la restauration du château de la BUZINE s'est posée, les habitants du parc des 7 Collines ont été quelque peu dubitatifs.

La question de la tranquillité était au centre de la réflexion : Sachant que par ailleurs la RD4d nous occasionnerait suffisamment de nuisances supplémentaires.

Mais après concertation avec Monsieur Roland Blum, Maire de notre secteur, nous avons compris et reçu l'assurance que le projet de rénovation et les travaux s'effectueraient en tenant compte de nos remarques et demandes.

Nous avons accepté sachant que le château était destiné aux œuvres de M. PAGNOL, et à une cinémathèque régionale orientée sur les œuvres cinématographiques de la Méditerranée.

Notre crainte est que le château dérive de ce cahier des charges pour avoir un but surtout commercial.

Aujourd'hui, nos soucis proviennent des cortèges de mariés, venant en klaxonnant prendre quelques clichés dans le parc du château.

Madame Valérie Fédele nous a proposé une réunion pour évoquer le stationnement devant les grilles du château et le chapitre des vins d'honneur. A ce jour nous n'y serions pas

opposés si un cahier des charges était établi et respecté par les participants . Un test sur trois mois pourrait être effectué.

Le parking : des études ont été lancées pour une aire de stationnement de 80 places. Nous avons proposé de répartir les véhicules, dans le cas de manifestation importante, le long du mur du parc situé avant le château, le long de la Traverse de la Buzine, et ensuite sur la zone entre les deux entreprises, Baerlocher et Wash Perle.

Aujourd'hui certaines de nos propositions sont en application.

Lors d'une rencontre entre Roland Blum et *Michel* Godée, il y a deux ans, les dates de début des travaux étant très largement dépassées, il a été convenu que ce parking n'était pas une priorité, et que sa réalisation pouvait attendre . Lors d'événements importants nous constatons quelques gênes lorsque les véhicules ne sont pas canalisés , surtout à l'entrée du Hameau du château.

Nous sommes d'accord pour implanter une zone de stationnement en épis le long de la Traverse de la Buzine de l'entrée du Parc jusqu'au parking actuel. Cela serait d'un très faible coût et le nombre de places serait identique au projet.